

<http://levenissian.fr/Augmentation-de-l-electricite-de-2-au-1er-janvier-2021-la>



Augmentation de l'électricité de 2% au 1er janvier 2021, la crise sanitaire à bon dos !

- Vie politique -



Date de mise en ligne : mercredi 6 janvier 2021

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Augmentation de l'électricité de 2% au 1er janvier 2021, la crise sanitaire à bon dos !

La réalité est bien autre ! Ce sont les choix en matière de politique énergétique avec un développement anarchique des énergies renouvelables, solaire et éolien, qui sont responsables de l'augmentation du kWh électrique dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité.

En effet, le développement aussi bien des parcs éoliens ou des panneaux photovoltaïques ne sont pas des moyens de production construits pour répondre à une programmation aux besoins prévisionnels d'une production d'électricité. Mais au contraire pour répondre à une rente financière pour les entreprises ou les particuliers. Il faut bien le dire : sans l'obligation de rachat de l'électricité par EDF, il n'y aurait pas ce développement anarchique. Cette obligation de rachat est financée par une taxe directement prélevée sur les factures de l'électricité des usagers, (CSPE) jusqu'en 2016, date de sa réforme. A noter que depuis sa création en 2003 et jusqu'à sa réforme en 2016, la CSPE a **augmenté de 650 %**.

Depuis l'ouverture du marché la totalité du rachat de l'électricité représente un peu plus de 60 Milliards d'Euro payé par les usagers (CSPE), sans parler des aides publiques déjà engagé à la fin 2019 qui s'élevait à 103 milliards d'euros. L'ensemble des charges engagées ou en cours d'engagement sur la période 2018-2022 pour le soutien aux ENR et Cogénération devraient représenter **168 milliards d'euros** sur la durée de vie des contrats.

Depuis 2016, la CSPE (**contribution au service public de l'électricité**) reste une taxe prélevée sur toutes les factures au prorata de la consommation d'électricité y compris sur celles des précaires énergétiques. Son montant est fixe et représentera 9,135 milliards d'Euros pour 2021. De plus, cette somme qui est versée au budget de l'Etat se fait sans aucun fléchage.

Depuis 2017, la Taxe Intérieure de Consommation sur les produits énergétiques (TICPE) constitue la recette principale du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique ». Cela représente en 2019 à 7.8 milliards.

Cette nouvelle augmentation prévue en janvier 2021 de 2% est demandée par la CRE et validée par le gouvernement concerne la partie transport à travers le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

Le TURPE est le tarif payé, via leur facture d'électricité, par les consommateurs (à la fois les particuliers et les petites ou grandes entreprises) pour l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Pour un client résidentiel, cela représente environ 30% de sa facture d'électricité TTC.

Le nouveau tarif TURPE prend ainsi en compte l'évolution constatée et prévisionnelle des réseaux et les orientations françaises et européennes pour réussir la transition énergétique. Dans ce contexte, Enedis prévoit 69 MdEuros d'investissements et RTE 33 MdEuros sur les 15 prochaines années. Cela concerne :

- **le financement des investissements nécessaires à la transition énergétique** notamment liés au raccordement de milliers d'installations de production à partir d'énergies renouvelables réparties sur tout le territoire ;
- **la maintenance renforcée du réseau** pour garantir à tous les consommateurs une qualité d'alimentation élevée. C'est un facteur essentiel pour nos concitoyens et pour l'attractivité économique de la France ;
- **l'innovation et la recherche (R&D)** avec un budget R&D de près de 100 MEuros/an pour RTE et Enedis ;
- **le développement de la mobilité électrique** avec la réduction du coût de l'insertion des véhicules électriques sur les réseaux grâce au pilotage de leur recharge ;
- **la réduction de l'empreinte environnementale**, en favorisant des solutions innovantes de flexibilité au lieu de

Augmentation de l'électricité de 2% au 1er janvier 2021, la crise sanitaire à bon dos !

construire de nouvelles infrastructures lorsque cela est possible.

'La CRE retient des hausses tarifaires moyennes de 1,57% par an pour RTE et de 1,39% par an pour Enedis, soit une hausse d'environ 15 Euros de la facture annuelle d'un particulier à l'horizon 2024', indique-t-elle.

Ainsi, les opérateurs RTE et Enedis ont demandé une hausse annuelle de 1,4% des prix de l'électricité sur la période 2021-2024. La raison de cette hausse : l'accélération de la transition écologique et les investissements nécessaires en matière d'énergies renouvelables.

Pour rappel, le prix du kWh pour le tarif réglementé ou le tarif du marché est divisé en trois parties :

Le tarif du kWh réglementés est 15,54 cts du kWh TTC, il se décompose comme suit :

- - 33% de fiscalité (TVA, TCFE, CTA, CSPE) ; soit 5,1282 cts Euros/kWh
 - 35% de fourniture d'énergie ;(production et commercialisation) soit 5,439 cts Euros/ kWh (c'est la part du prix du kWh qui est dans la concurrence)
 - 32% d'acheminement sur le réseau (transport, distribution) soit 4,9728cts Euros/ kWh.

Au 1er janvier, l'augmentation concerne le TURPE. Cet été, l'augmentation concernait la partie fourniture afin de permettre aux fournisseurs alternatifs de maintenir leurs profits dus à l'augmentation des cours de la bourse de l'électricité. Et enfin, les augmentations précédentes concernaient les taxes notamment la CSPE afin de mieux rémunérer les investisseurs des énergies renouvelables. Nous sommes donc dans une logique de marché due à la libéralisation du secteur énergétique !

Avant l'ouverture du marché en 2003, les prix de l'électricité étaient restés quasi stables. Mais depuis, ils augmentent plus vite que l'inflation soit presque +45%. En France, grâce aux tarifs réglementés, l'augmentation a pu être régulée. Ce n'est pas le cas d'autres pays européens comme l'Allemagne ou le Danemark, où ils ont plus que doublé (+ 120%) dans la même période. La concurrence et la libéralisation du marché de l'électricité nous ont été vendues par la commission européenne comme un système devant faire baisser les prix et être favorable aux usagers. A l'évidence, ce système a été profitable aux profits et aux actionnaires. Il n'a même pas agi sur la lutte contre le réchauffement climatique notamment par la baisse des émissions de CO2.

Enfin, depuis la libéralisation du marché de l'électricité, en Europe est apparu le phénomène de précarité énergétique qui touche aujourd'hui presque 125 millions d'européens et plus de 12 millions de Français.

Le projet Hercule du gouvernement avec l'éclatement d'EDF va amplifier la libéralisation et la concurrence du marché de l'électricité. Il y a urgent de sortir de la libéralisation de l'énergie et recréer des services publics de l'énergie en France comme en Europe !

Montreuil, le 6 janvier 2021